



**Sapeurs-Pompiers
du Var**

Direction départementale

Groupement Résilience des Territoires

Service : Risques Naturels

Service : DFCI

Affaire suivie par : VP/SD/SF

Téléphone : 04.94.60.37.63

Numéro : 001106

Le Muy, 14 FEV. 2023

Le Directeur Départemental

à

Préfecture – DDTM
Madame Christine KFOURN
Service Agriculture et Forêt
Mission Défrichement
CS 31 209

83070 TOULON CEDEX

Objet : Autorisation de défrichement : demande d'avis en zone à risque.

Réf : Votre courrier en date du 13/01/2023, relatif au dossier n° 22.343/211 reçu le 06.02.2023 dans nos services.

Mes services ont étudié la demande de défrichement déposée par la **société VALOREM**, en vue de la construction d'un Parc Photovoltaïque, sur la parcelle cadastrée section E n° 14 dont les coordonnées GPS ne sont pas mentionnées au jour de cette étude, sur le terrain situé au lieu-dit : LE DEFENS, sur la commune de FOX AMPHOUX.

Dans le cadre des dispositions de l'article R. 111-2 du Code de l'Urbanisme, l'étude de ce dossier a permis de constater que cette parcelle se situe dans une zone boisée soumise à un fort aléa Feu de Forêt et qu'elle a subi un incendie de plus 250 Ha.

Ce projet de construction de parc photovoltaïque reste cependant soumis aux règles générales du Code de l'Urbanisme et à l'application de la doctrine SDIS / DDTM du Var relative aux Centrales Photovoltaïques au Sol « accessibilité, débroussaillage, DECI etc... », ainsi qu'aux prescriptions antérieures du SDIS du Var.

Le pétitionnaire vérifiera au préalable auprès de la Communauté de communes Provence Verdon « Maîtrise d'Ouvrage DFCI » de l'éventuelle utilisation des ouvrages de Défense de la Forêt Contre l'Incendie « DFCI » inscrits aux Plans Intercommunaux de Débroussaillage et d'Aménagement de la Forêt.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour le Directeur Départemental,
Le Sous-Directeur de la Prospective et Préparation Opérationnelle

Colonel Hors Classe Stéphane FARCY

PJ : 1 dossier en retour.